

Mémoire

Consultation publique

Le contenu canadien dans un monde numérique

---

Présenté au ministère de Patrimoine Canada

Document préparé par :



227, rue Notre-Dame Est  
Victoriaville (QC) G6P 4A2  
Téléphone : 819.604.7900  
Courriel : [fedetvc@fedetvc.qc.ca](mailto:fedetvc@fedetvc.qc.ca)

## Table des matières

En bref.....	3
Principe 1 : Mettre l’accent sur les citoyens et les créateurs .....	3
Principe 2 : Représenter les identités canadiennes et faire la promotion de la saine démocratie.....	3
Principe 3 : susciter l’innovation sociale et économique.....	4
Introduction.....	5
Historique.....	5
Constat de l’information locale et régionale dans les TCA .....	6
Mesure d’impact : nouvelles données.....	8
État de l’information dans les télévisions communautaires autonomes du Québec .....	9
L’impact de l’écoute en ligne .....	10
Nouvelle réglementation du CRTC .....	11
Recommandations.....	12
Fin .....	13

## En bref

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec soumet ses idées afin de promouvoir, soutenir et aborder le contenu canadien dans un monde numérique, conformément aux principes énumérés par Patrimoine Canada dans son cahier de consultation.

### Principe 1 : Mettre l'accent sur les citoyens et les créateurs

La Fédération est ravie que Patrimoine Canada reconnaisse le rôle central que jouent le citoyen et les créateurs de contenu dans le monde de la culture. Les télévisions communautaires autonomes (TCA) sont créatrices de contenu et sont soutenues et propulsées par les citoyens de leur communauté. En accord avec ce principe, la Fédération propose donc :

- Que Patrimoine Canada s'assure d'un financement stable pour les TCA afin d'assurer une meilleure qualité de contenu local dont elles sont maintenant presque les seules garantes, face à la centralisation des nouvelles;
- Que Patrimoine Canada prenne exemple sur le gouvernement du Québec et son Plan culturel numérique pour améliorer l'accès au contenu local en ligne aux citoyens;
- Que Patrimoine Canada s'assure que l'accès aux ondes ne soit pas mis en péril par des changements de réglementation ou des diminutions dans les obligations de financement des TCA des câblodistributeurs.

### Principe 2 : Représenter les identités canadiennes et faire la promotion de la saine démocratie

La Fédération travaille depuis déjà plusieurs années à promouvoir la diversité des cultures dans l'univers télévisuel québécois. Dans le monde actuel, où il y a une concentration accrue de la presse et une concentration des nouvelles autour des grands centres, la Fédération rappelle que :

- Les identités régionales sont importantes et les TCA sont des acteurs de premier plan dans ce domaine, puisque la diversité des identités est peu présente dans les médias de masse;
- Les TCA sont un vecteur de démocratie participative directe grâce à l'implication du citoyen dans le contenu télévisuel;

- Il semble donc primordial de soutenir financièrement les TCA qui remplissent le mandat d'« encourager et protéger les expressions culturelles de ces communautés<sup>1</sup> » tel que mentionné par Patrimoine Canada dans le document de consultation;
- Soutenir les TCA permet aussi d'encourager les points de vue locaux sur des enjeux locaux, souvent ignorés par les grands réseaux, en plus de garantir une neutralité, les TCA étant à l'abri de guerres de cotes d'écoutes et de conflit d'intérêts puisqu'elles appartiennent à la population et non à un groupe privé.
- Vous demandez des nouvelles « crédibles et fiables <sup>2</sup>» et nous croyons que c'est exactement ce que les TCA ont à offrir, puisqu'elles sont proches de leur communauté respective depuis le début de leur création et qu'elles la connaissent mieux que quiconque.

### Principe 3 : susciter l'innovation sociale et économique

Les TCA sont implantées dans leur milieu, jouissent de l'implication des citoyens dans leurs activités et font partie du développement de leur communauté. Il ne faut jamais oublier que les TCA :

- Permettent aux créateurs locaux d'avoir une vitrine télévisuelle, celle offerte par les grandes chaînes leur étant souvent inaccessible;
- Promotion et découverte des créateurs locaux permettent le développement des économies locales importantes dans le développement des communautés.

---

<sup>1</sup> Document de consultation *Le contenu canadien dans un monde numérique. Orienter la conversation*. P.8

<sup>2</sup> *Ibid.* P. 9

## Introduction

1. Fondée en 1998, la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération) regroupe actuellement 40 télévisions communautaires autonomes (TCA) qui sont réparties dans 14 des 17 administratives de la province de Québec.
2. La Fédération est organisme sans but lucratif dont les objectifs sont de défendre et promouvoir les intérêts de ses membres, promouvoir le développement de la télévision communautaire au Québec et favoriser la concertation entre les membres de l'association ainsi qu'avec les différents partenaires du milieu. Enfin, la Fédération tente de consolider et développer le financement de la télévision communautaire autonome au Québec. Ses membres sont animés par des valeurs de démocratie, d'identité collective, de solidarité, d'engagement, d'équité, de respect de la dignité humaine. Elles affichent une indépendance face aux voix officielles.
3. La Fédération intervient ici afin de démontrer l'importance des télévisions communautaires autonomes dans le paysage médiatique québécois et canadien en dressant un portrait de celles-ci à ce qui a trait aux émissions d'information et d'actualité.

## Historique

4. Les télévisions communautaires autonomes ont vu le jour il y a un peu de 40 ans. Dans les années 70, des groupes de citoyens au Québec se sont formés afin d'implanter une télévision communautaire autonome afin que la population puisse exercer leur liberté d'expression, la prise de parole citoyenne et la possibilité de participer aux changements sociaux. Les militants qui choisissaient de s'impliquer y voyaient un outil de prédilection leur permettant de s'exprimer. Les élus locaux y trouvaient une tribune, les organismes, les groupes populaires une façon de se faire connaître et d'exprimer leur vision des changements sociaux et les actions à poser pour y arriver. Les télévisions communautaires autonomes étaient considérées comme étant des lieux de création, de débats et d'expression publique et locale. Aujourd'hui encore elles accomplissent le même rôle aux yeux de la communauté. Elles ont préconisé depuis leur tout début un accès libre et accru à la sphère publique.
5. La télévision communautaire autonome est le seul espace où les citoyennes et les citoyens peuvent s'y exprimer librement parmi les centaines chaînes télévisuelles offertes. Elle mérite plus que jamais sa place dans l'espace public puisque

l'information est de plus en plus centralisée vers les grands centres urbains que sont Montréal et Québec.

6. Les télévisions communautaires autonomes sont des entités à part entière qui répondent au besoin de leur communauté en assurant de l'information de proximité, elles se décrivent elles-mêmes comme étant des outils d'information, d'animation socio-économique et de conscientisation de la population desservie. Elles sont toujours aussi présentes et d'actualité notamment en raison de leur capacité d'adaptation et leur capacité à être le reflet de ceux qui les écoutent.

## Constat de l'information locale et régionale dans les TCA

7. L'information locale et régionale a plus que jamais sa place au sein de la programmation canadienne offerte à la population. Bien que ce secteur soit fragmenté avec l'arrivée des nouvelles technologiques, il n'en demeure pas moins que les Canadiennes et les Canadiens sont à la recherche de contenu local auquel ils peuvent s'identifier et s'y reconnaître. Il a été démontré lors du processus de *Parlons télé*, mis en place par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes que 81% de la population canadienne trouve que l'information locale est pertinente et importante.
8. Il été clairement démontré au cours de la révision du cadre réglementaire de la programmation télévisuelle locale et communautaire que les revenus publicitaires sont à la baisse pour l'ensemble des stations de télévisions locales. Cette baisse de revenu considérable appauvrit l'offre d'information locale et régionale. Prenons l'exemple de Radio-Canada qui a dû baisser le temps d'antenne pour les stations de télévision locales de 1 heure à ½ heure, privant ainsi l'auditoire d'une source d'information locale. Cette programmation à la cote, mais n'a plus les moyens de ses ambitions.
9. Les télévisions communautaires autonomes représentent un moyen alternatif de s'informer sur ce qui se passe dans sa communauté. En plus, d'être actives dans leur milieu, elles favorisent la participation citoyenne dans l'élaboration de sa programmation et offrent des émissions faites **par** et **pour** les gens de la communauté desservie par celles-ci.
10. Les télévisions communautaires autonomes permettent à différents groupes comme les élus, les acteurs économiques, sociaux et communautaires ainsi que les institutions publiques, de venir s'exprimer ou informer les gens par ce moyen local. Elles permettent de montrer les diverses facettes d'une réalité, donner la parole à

- ceux qui autrement ne l'auraient pas, répondre à des lacunes en matière d'information locale ou encore permettre l'expression de talents émergents tant sportif que culturel.
11. En donnant la parole aux élus, les télévisions communautaires autonomes favorisent la démocratie au sein même de leur collectivité, soit par la transmission via le canal linéaire ou encore via leur site internet qui permet d'atteindre un plus grand nombre de la population.
  12. La télévision communautaire autonome est un joueur médiatique à part entière, qui offre, à sa façon et à la mesure de ses moyens, de l'information locale et régionale qui, sans elle, serait laissée pour compte par les grands conglomérats médiatiques. C'est pourquoi le financement de l'accès est à ce point important, car il permet non seulement de conserver ce type de média, mais aussi de permettre à des citoyens d'y avoir accès sans qu'interviennent des modalités issues de la concurrence qui oppose des entreprises ou encore des impératifs d'affaires que sont le lot quotidien des entreprises de distribution de radiodiffusion.
  13. La Fédération a procédé à une tournée de ses membres au printemps 2015 et a amassé des données plus qu'intéressantes :
    - Les télévisions communautaires autonomes offrent en moyenne 1.8 heure d'information locale par semaine.
    - Elles offrent à un potentiel de 1 300 000 millions d'abonnés de l'information de proximité.
    - Les TCA ont toutes le désir d'être utiles socialement et de participer au développement économique, culturel et social de leur milieu.
    - En plus d'une moyenne de 6 heures de programmation originale par semaine qui permet aux communautés desservies par une TCA d'approfondir divers sujets d'actualité avec divers intervenants importants au milieu.
    - Chez un peu plus de 50% de nos membres, c'est plus de 50 entreprises et organismes qui obtiennent une couverture médiatique tout au long d'une année.
  14. En 2008, le Conseil de presse a créé un précédent au Québec en consultant directement les citoyens des régions sur l'épineuse question de la situation de l'information locale et régionale. Les réponses ont été très claires, voici ce que les gens ont dit :
    - « Dans certaines régions, pour accéder à des nouvelles locales de qualité, les médias communautaires jouent un rôle prépondérant, puisqu'ils rapportent des nouvelles qui ne seraient pas accessibles autrement. Les

citoyens des villes dont les assemblées des conseils municipaux sont télédiffusées, par exemple, apprécient beaucoup cette initiative et croient qu'elle devrait être uniformisée à l'ensemble du Québec. On note que les médias communautaires ont une organisation accessible et simple, de même qu'une certaine indépendance par rapport aux intérêts économiques. Lors des situations de crise, les médias locaux et communautaires jouent un rôle crucial, puisqu'ils peuvent rejoindre directement et rapidement les citoyens. »<sup>3</sup>

Ces commentaires sont toujours d'actualité puisque 62% des membres diffusent en direct le conseil municipal de leur communauté et 80% présentent un bulletin de nouvelles, soit de façon quotidienne, hebdomadaire ou bihebdomadaire<sup>4</sup>.

15. Les TCA se sont adaptées aux divers changements technologiques des dernières années. 37 télévisions communautaires possèdent un site internet et 94% d'entre elles sont diffusées sur une plateforme web, comme YouTube, Vimeo ou un lecteur personnel. Afin de faire la promotion de leur organisation et de leur programmation, elles sont aussi présentes sur les réseaux sociaux.
16. Bien que l'accès à internet donne un complément d'information intéressant et non négligeable, il n'en demeure pas moins que les nouvelles télévisées sur le canal communautaire linéaire assurent de l'information de proximité abordée sous un angle différent n'ayant pas de contraintes éditoriales. Les télévisions communautaires autonomes respectent les règles déontologiques journalistes tout comme les journalistes des grands réseaux.

## Mesure d'impact : nouvelles données

17. La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec a réalisé une mise à jour de l'étude *Mesure d'impact social et profil d'auditoire des télévisions communautaires autonomes, édition 2015* qui démontre que les TCA ont toujours leur place dans l'univers télévisuel québécois.

---

<sup>3</sup> Conseil de presse 2008, *L'état de la situation médiatique au Québec : L'avis du public*, page 5.  
[http://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/2008-11-10\\_etat-situation-mediatique\\_avis-du-public.pdf](http://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/2008-11-10_etat-situation-mediatique_avis-du-public.pdf)

<sup>4</sup> Résultat de l'état de l'information dans les télévisions communautaires autonomes, mise à jour 2016, étude réalisée par la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec, p. 8 et 18.



18. Près de la moitié des répondants (44%) ont affirmé que la télévision communautaire est un incitatif à rester abonné au câble, car la programmation offerte n'est pas disponible via les satellites et chez certains câblodistributeurs.<sup>5</sup>
19. Une des raisons qui incitent les gens d'une communauté à regarder la télévision communautaire est pour être informée de ce qui se passe dans leur localité ou leur région (48%). Les émissions culturelles et artistiques (49%) obtiennent également de bons résultats pour l'auditoire sondé.
20. Quels que soient le ou les types d'émissions regardées, les téléspectateurs et téléspectatrices les suivent principalement parce qu'elles concernent la localité ou la région, parce que les émissions sont instructives, tout en étant « proches des gens ». Elles tiennent le téléspectateur informé à tous les niveaux (pas exclusivement par le biais des bulletins d'informations) et « elles parlent de la vie de tous les jours<sup>6</sup> ».
21. Du point de vue de 63% des téléspectateurs et des téléspectatrices de télévision communautaire, celle-ci est un des moyens privilégiés pour se tenir informés de ce qui se passe dans sa propre localité ou région. Elle est incontournable en ce qui concerne la prise d'informations, sur la localité ou la région. Elle l'est aussi pour la rapidité de traitement et pour la qualité de l'information diffusée. « C'est notre moyen de communication. Ça se passe chez nous.<sup>7</sup> » 57% des répondants considèrent les télévisions communautaires comme une alternative aux autres médias.<sup>8</sup>
22. 64% des téléspectateurs et des téléspectatrices estiment que la télévision communautaire répond à un besoin. Elle leur semble nécessaire autant pour le niveau informationnel, pour le maillage/réseautage que pour la contribution à une visibilité et pour la solidification de l'identité locale ou régionale.

## État de l'information dans les télévisions communautaires autonomes du Québec

23. Les télévisions communautaires autonomes sont partie prenante des questionnements concernant l'information locale dans un contexte de

---

<sup>5</sup> Mesure d'impact social et profil des auditoires des télévisions communautaires autonomes Édition 2015, page 8

<sup>6</sup> Idem, page 13

<sup>7</sup> Idem, page 15

<sup>8</sup> Idem, page 17

multiplication des plateformes numériques. Si la multiplication des plateformes permet d'avoir accès à un grand nombre d'informations, celles-ci ne sont pas nécessairement de qualité. Les télévisions communautaires autonomes, quant à elles, ont su s'adapter à l'avènement d'internet en étant présentes sur ces plateformes. Mais leur présence sur le canal linéaire reste primordiale afin d'offrir un rendez-vous aux téléspectateurs et un reflet de leur communauté<sup>9</sup>.

#### 24. En bref :

- 66% des membres de la Fédération ont un journaliste au sein de leur équipe
- 24% d'entre eux ont une formation universitaire et 40% ont une formation collégiale
- 80% des télévisions communautaires autonomes diffusent un bulletin de nouvelles.<sup>10</sup>
- 62% des TCA diffusent le conseil de ville de leur communauté et 33% d'entre elles l'offrent en simultané sur leur site internet<sup>11</sup>.

25. C'est pourquoi la Fédération croit que les télévisions communautaires autonomes représentent un moyen alternatif de s'informer et elles sont des lieux qui favorisent la démocratie au sein d'une communauté.

## L'impact de l'écoute en ligne

26. Le virage numérique bouleverse le modèle traditionnel de télédiffusion et il est primordial de s'adapter. Les télévisions communautaires autonomes du Québec détiennent à 94% un site internet fonctionnel, où la programmation est bonifiée.

27. 40% des membres de la Fédération affirment que l'accès à leur programmation en ligne permet de rejoindre un plus grand auditoire, tant sur leur territoire de couverture médiatique pour les gens qui n'ont pas accès au canal communautaire de la TCA ou encore pour rejoindre les gens de leur communauté maintenant établis à l'extérieur. Chez 20 % des membres, le site internet permet l'écoute en ligne à tout moment aux téléspectateurs, et ce, peu importe où ils se trouvent. Les membres ont également fait mention que le site internet leur permet d'avoir une plus grande visibilité tant dans leur communauté qu'à l'extérieur que celle-ci, notamment par des « partages » qui sont faits via les réseaux sociaux<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Portrait de l'état de l'information dans les télévisions communautaires autonomes du Québec, p. 6

<sup>10</sup> Idem, p. 7 et 8

<sup>11</sup> Idem, p. 13

<sup>12</sup> L'impact de l'écoute en ligne, p. 4

28. Les télévisions communautaires autonomes ont réussi au cours des 40 dernières années à s'ajuster et à se moderniser afin de conserver leur place au sein du système de radiodiffusion canadien. L'avènement d'internet leur a permis de rejoindre plus de gens comme nous l'avons démontré précédemment, mais il y a une chose que nous devons garder en tête, les milieux éloignés n'ont pas accès à une connexion des plus efficaces.
29. Le gouvernement du Québec a lancé récemment une grande campagne visant à faire rayonner la culture québécoise. Grâce au Plan culturel numérique<sup>13</sup>, les TCA ont pu archiver leur contenu et permettre une diffusion sur différentes plateformes afin de rendre plus accessibles la culture et l'information. La Fédération croit que le gouvernement canadien devrait emboîter le pas afin de permettre la réalisation de plus grands projets encore. Un grand bout de chemin a déjà été fait, mais il est évident que les TCA ont besoin de fonds supplémentaires pour assurer un virage numérique complet.

## Nouvelle réglementation du CRTC

30. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a procédé à la révision du cadre réglementaire de la programmation locale et communautaire. La décision rendue CRTC 2016-224 semble vouloir marginaliser le secteur communautaire de la Loi sur la radiodiffusion en appauvrissant le financement dédié au canal communautaire et par le fait même les télévisions communautaires autonomes situées au Canada.
31. Au Québec, ses nouvelles mesures mettent en péril l'avenir de 7 télévisions communautaires autonomes situées dans la licence de Vidéotron Montréal et Terrebonne.
32. Dans sa nouvelle réglementation, le CRTC permet aux entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) de cesser le financement de son canal communautaire pour réaffecter les sommes vers de plus petits marchés ou vers les stations de nouvelles locales. En aucun temps le Conseil n'a pas pris en considération l'importance que jouent les télévisions communautaires autonomes du Québec, qui assurent une présence médiatique locale.

---

<sup>13</sup> Les TCA ont bénéficié d'un montant de 750 000\$ l'an dernier afin de mettre à jour leur site web, archiver et diffuser en ligne leur contenu ou élaborer une application mobile. Étant donné la très grande demande et les fonds limités, tous les projets soumis par les membres n'ont pu être acceptés.

33. S'il y a perte du financement, ces télévisions communautaires autonomes perdront entre 30% et 50% de leur budget annuel de fonctionnement pour assurer une programmation locale et d'accès pour leur communauté.
34. La réglementation de 2010 reconnaissait l'apport des télévisions communautaires autonomes dans le système de radiodiffusion, mais ne lui apportait rien pour sa survie. La nouvelle réglementation de 2016 reconnaît toujours leur statut, mais sans plus. Le Conseil va même jusqu'à affirmer que les câblodistributeurs sont les meilleurs pour assumer le rôle du canal communautaire, fermant ainsi l'accès à la licence pour des organisations à but non lucratif comme les TCA.

## Recommandations

35. Dans le cadre de cette présente consultation, la Fédération recommande à Patrimoine Canada de reconnaître l'apport des télévisions communautaires autonomes dans le développement économique, social et communautaire. Les télévisions communautaires autonomes contribuent à la saine démocratie au sein de leur communauté.
36. La Fédération recommande que Patrimoine Canada reconnaisse les TCA comme étant des producteurs de nouvelles locales et de contenu canadien au sein des communautés et qu'elles doivent avoir accès à un financement à cet effet. Les télévisions communautaires autonomes sont des entités indépendantes des câblodistributeurs, elles sont gérées comme des organismes sans but lucratif et elles sont régies par un conseil d'administration.
37. La Fédération est d'avis que Patrimoine Canada devrait se pencher sur la création d'un fonds pour aider à soutenir les télévisions communautaires autonomes à créer des nouvelles locales et du contenu tant pour le canal linéaire que pour la diffusion sur les plateformes internet.
38. La Fédération recommande que les provinces canadiennes créent un programme d'aide au fonctionnement aux médias communautaires, tout comme le fait le gouvernement provincial du Québec qui apporte un aide financier à leurs médias communautaires, leur permettant ainsi d'être présents sur le terrain avec les gens de leur communauté.
39. La Fédération recommande à Patrimoine Canada dans un premier temps d'aider les organisations à prendre le virage numérique qui aidera à fournir une saine

démocratie au pays, mais également de se faire voir d'un océan à l'autre. Nous croyons que nous serons encore plus forts si à l'intérieur même du pays, nous sommes en mesure de découvrir ce qui s'y fait.

**Fin**

En annexe : - lettres d'appui aux TCA provenant des représentants de leur communauté  
- Mesure d'impact et profil d'auditoire